



BAREME TTC DES HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES (LOI DU 29 JUIN 1990)

Montant net vendeur du bien

**Honoraires Agence TTC en euros
applicables sur le montant net
vendeur (Taux de TVA en vigueur 20%)
HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR**

Jusqu'à 25 000 euros	2500 euros	TTC
supérieur à 25.000 euros jusqu'à 50.000 euros		10% TTC
supérieur à 50.000 euros jusqu'à 100.000 euros		9% TTC
supérieur à 100.000 euros jusqu'à 200.000 euros		8% TTC
supérieur à 200.000 euros jusqu'à 300.000 euros		7% TTC
supérieur à 300.000 euros jusqu'à 400.000 euros		6% TTC
supérieur à 400 000 euros		5% TTC

Avis de valeur d'un bien (jusqu'à une distance de 10 kms maximum de l'agence) 200 euros TTC

Barème applicable pour les nouveaux mandats à partir de janvier 2024

